

Interpellation concernant des parcelles agricoles situées dans le secteur de Mottex

Charles Morard, Catherine Herrero ainsi que des conseillères et conseillers
de divers groupes politiques

Contexte

Comme l'ont rapporté plusieurs médias, notamment à travers une enquête fouillée du journal *Blick*, la cheffe du Département des finances Valérie Dittli a, en 2023, remis en question une vente de parcelles agricoles dans le canton de Vaud. Cette intervention a mis en lumière des tensions au sein du Conseil d'État et suscité de vives interrogations sur l'accès de promoteurs immobiliers à des terrains pourtant protégés par la loi.

L'affaire s'inscrit dans un contexte plus large de critiques croissantes à l'égard de l'opacité entourant la **commission foncière rurale**, chargée de garantir que les terres agricoles demeurent dans des mains paysannes et qu'elles ne soient pas l'objet de spéculation — sauf exceptions légales. Le fait que le secrétariat de cette commission soit géré par l'association **Prométerre** alimente également les débats.

Plus précisément, la vente a concerné **trois parcelles agricoles situées à Blonay–Saint-Légier**, dans le secteur de **Mottex**, qui ont été cédées à la société **Orllati Real Estate** pour un montant de 14 millions de francs par une fondation publique en liquidation. L'absence d'appel d'offres public et un manque manifeste de transparence dans cette opération ont conduit Valérie Dittli à signer un **recours**, motivé par la volonté de défendre le patrimoine agricole cantonal. Ce recours, cependant, a suscité des tensions, notamment en raison de projets déjà annoncés sur ces terrains, tels qu'un foyer pour requérants d'asile (EVAM) ou un centre de vie enfantine temporaire.

L'élément préoccupant ne réside pas tant dans la vente elle-même — désormais actée — que dans **les perspectives d'évolution de l'affectation de ces terrains**. En effet, alors que la commune de Blonay–Saint-Légier est en train de réviser son **plan d'affectation communal (PACom)**, le risque existe que ces parcelles agricoles soient reclassées, ce qui irait dans le sens des intérêts du groupe Orllati. Ce scénario est d'autant plus inquiétant que certaines de ces surfaces sont classées comme **surfaces d'assolement**, donc légalement inconstructibles.

Des pratiques douteuses ont également été relevées. Toujours selon les informations médiatiques, plusieurs agriculteurs locaux avaient initialement manifesté leur intérêt pour ces parcelles, avant de retirer brusquement leurs offres. Ces retraits sont suspectés d'avoir été provoqués par des interventions directes ou indirectes du promoteur, sous forme de promesses, de pressions ou de compensations alternatives (comme la mise à disposition temporaire d'autres terrains). La commission foncière ne semble pas avoir approfondi ces éléments.

Alors qu'Orllati a refusé de s'exprimer publiquement sur cette affaire, et que la cheffe du Département n'a pas donné de suite aux sollicitations médiatiques, des préoccupations légitimes demeurent quant à **la protection des terres agricoles** et à **la transparence des processus fonciers**. Dans ce contexte, soucieux de défendre l'intérêt public, plusieurs conseillères et conseillers communaux souhaitent poser à la Municipalité les questions suivantes :

Questions adressées à la Municipalité :

- La Municipalité a-t-elle eu connaissance que des parcelles agricoles, situées dans le secteur de **Mottex à Blonay-Saint-Légier**, allaient être vendues à un **promoteur immobilier privé** (le groupe Orllati) ? Et si oui, quand en a-t-elle été informée ?
- Quelle **influence** cette vente peut-elle exercer sur la **planification et le zonage du futur PACom** ?
- La Municipalité est-elle disposée à **prendre un engagement clair et public** en faveur du **maintien du caractère agricole** de ces parcelles dans le cadre du PACom ?
- Quels seraient les **risques juridiques, politiques ou d'image** pour la commune si celle-ci venait à faciliter un changement d'affectation de ces terrains ? La Municipalité est-elle consciente que cela pourrait être interprété comme une **forme de soutien — même involontaire — à une stratégie spéculative** ?
- Quelle est la **cohérence** entre la volonté affichée d'implanter des infrastructures comme un centre de vie infantine ou un foyer d'accueil pour migrants de l'EVAM sur ces terrains et les **besoins réels de la commune** ? Ces projets répondent-ils à une **utilité publique avérée**, ou pourraient-ils servir de **prétexte à une densification progressive** ?
- Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour garantir la **transparence, l'indépendance** et l'**absence de conflit d'intérêts** dans la conduite du PACom, en particulier sur ce secteur stratégique ?
- Par quels moyens la Municipalité prévoit-elle d'**informer et rassurer les habitantes et habitants** sur ce dossier et les **inquiétudes relayées dans la presse** ?

Demandes des interpellants :

Les soussignées et soussignés demandent à la Municipalité de :

- Fournir au Conseil communal un **rapport détaillé** sur l'avancement et les principes guidant l'élaboration du **PACom**, en particulier pour les parcelles concernées de Mottex ;
- Clarifier les **relations passées et actuelles** entre la Municipalité et le groupe Orllati dans ce contexte ;
- **Suspendre toute décision d'affectation ou d'orientation stratégique** sur ces parcelles tant qu'une **évaluation indépendante** n'aura pas éclairci les conditions de la vente et les implications légales ;
- **Rendre publiques toutes les démarches, échanges ou intentions** concernant ce secteur, qu'il s'agisse de négociations, projets ou planifications internes ;
- Mettre en place une **commission ad hoc**, représentative et indépendante, chargée d'**accompagner la révision du PACom** sur les volets fonciers sensibles ;
- Prévoir une **consultation populaire renforcée** sur les grandes orientations du PACom, en particulier en ce qui concerne les **zones agricoles à fort enjeu** comme celle de Mottex.

Les interpellants remercient d'avance la Municipalité pour ses réponses écrites.

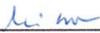
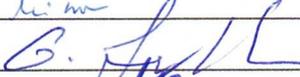
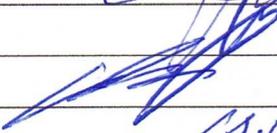
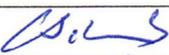
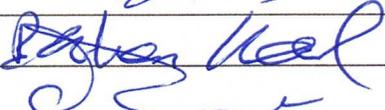
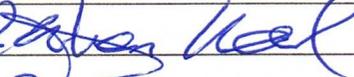
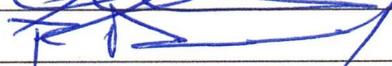
Charles Morard



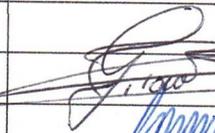
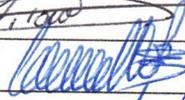
Catherine Herrero



Conseil communal du 29 avril 2025

Nom et Prénom	Signature
FILIPPOZZI YVES	
SALANON Alain	
SINGARELLA GIOSEPPE	
Chaboz Christian	
Krebs Tanguy	
SCHWAB Claude	
KOOL Barbara	
Roulet Carole	
NICOLET Claude	
Gulbott Marisa	
Mann Tommasino	
Inglold Rolf	
BASS Judith	
Ogiati Felix Irta	
Uedchide Perlelet	
Josiah Gilbert	
PIERMOD François	

Conseil communal du 29 avril 2025

Nom et Prénom	Signature
Borlet Fabrice	
WOLPER Laurent	
Wicky Michel	
Bejramovic Gjakij	
de Jaffray Koelliker	